

AUTORISATION D'UTILISATION DE PHOTOGRAPHIES DU CICR

1. Le CICR accorde à (nom et adresse):

.....
l'autorisation d'utiliser dans (nom de la publication ou autre produit) :

.....
les photographies suivantes:
Références:

2. La présente autorisation n'est valable que pour la publication citée plus haut.

3. La légende figurant au dos du tirage sera retranscrite telle quelle. En cas de nécessité, les termes peuvent en être modifiés, à condition d'en conserver le sens.

4. La mention "CICR" ainsi que le nom du photographe, lorsque celui-ci est indiqué, figureront en regard de chaque reproduction.

5. Une copie du document (journal, livre, cassette vidéo...) dans laquelle la/les photos sont reproduites doit être envoyée au Centre d'information et de documentation / Médiathèque.

6. Cette autorisation n'est valable qu'après avoir été signée par un représentant du CICR.

Utilisateur

Pour le CICR / Centre d'information et de documentation

Signature.....

Signature.....

Lieu et date.....

Lieu et date.....